

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 62/10/SPCG affectant une parcelle de terrain sise à Ali-Sabieh au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales de la Côte Française des Somalis.

n° 62/10/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 janvier 1962

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro
31 janvier 1962

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, président. du Conseil de Gouvernement, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi-cadre n° 56-619 du 23 juin 1956 et les textes pris pour son application

Vu le décret du 29 juillet 1924, organisant le Domaine public à la Côte Française des Somalis, ensemble l'arrêté d'application du 8 décembre 1925

Vu la demande de M. le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales en date du 27 novembre 1961

Sur le rapport du Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan, le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 25 janvier 1962,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est affecté au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales de la Côte Française des Somalis une parcelle de terrain de 6.000 mètres carrés environ, sise à Ali-Sabieh, telle au surplus qu'elle est figurée au plan annexé au présent arrêté.

Art. 2

— Cette parcelle de terrain est destinée à l'extension du dispensaire existant actuellement et devra conserver cette destination.

Art. 3

— Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Chef du Service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain sus-visée à M. le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Art. 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du TerritoirePrésident du Conseil de Gouvernement,**Jacques COMPAIN**.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :**Le Vice-Président**du Conseil de Gouvernement,**Ali Aref BOURHAN**.**Le Ministre des Finances**des Affaires économiques et du Plan,**Raymond PÉcouL**.